



**Procès verbal
de la réunion du Conseil Municipal
n° 03/2022 du mardi 05 avril 2022
à 19 heures 30,**

L'an deux mille vingt-deux le mardi cinq avril, à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de CLERAC, **dûment convoqué le 31 mars 2022**,
S'est réuni en session ordinaire dans la salle des associations, sous la présidence de Michel QUOD.
Présents : QUOD Michel – MARTINEZ Marie-Bernadette – CAILLE Marie-Claire – THIBAUD
Mathieu – CHARGE Daniel – POMIER Chantal – VAREILLE Marc – PRIOUZEAU Pascal -
ARNAUDY Isabelle - VIAS Sylvie – AYMAT Laëtitia - BOIN Corine
Absents excusés : Dominique MAUREL (pouvoir à P. PRIOUZEAU)- AUDOIN Jean-Marc -
BOIN Dominique
Madame Isabelle ARNAUDY a été élue secrétaire.
Nombre de membres en exercice : 15 ;
Nombre de membres présents : 13

Ordre du jour :

1. Finances**A. Commune****a. Vote du compte administratif 2021**

DELIBERATION affichée 31 mars 2022
 Accusé de réception Préfecture le 04/04/2022
 n° 017-211701107- 202200405 – 2022AVR01- DE

Objet : Approbation du Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération, Monsieur CHARGE Daniel préside la séance

Le Conseil Municipal,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Michel QUOD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 030 997,56	2 074 984,89	1 043 987,33
	Section d'investissement	148 642,63	240 656,67	92 014,04
Reports de l'exercice 2019	Report en Section de fonctionnement		9 866 504,21	9 866 504,21
	Report en Section d'investissement		296 601,13	296 601,13
Total		1 179 640,19	12 478 746,90	11 299 106,71
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement	770 000,00	15 000,00	- 755 000,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 030 997,56	11 941 489,10	10 910 491,54
	Section d'investissement	918 642,63	552 257,80	- 366 384,83
	Total Cumulé	1 949 640,19	12 493 746,90	10 544 106,71

Constate que les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

b. Vote du compte de gestion

DELIBERATION affichée 31 mars 2022
 Accusé de réception Préfecture le 04/04/2022
 n° 017-211701107- 202200405 – 2022AVR02- DE

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2021 dressé par le Receveur

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a

procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

c. Affectation du résultat

DELIBERATION affichée 31 mars 2022
Accusé de réception Préfecture le 04/04/2022
n° 017-211701107- 202200405 – 2022AVR03- DE

Objet : Affectation du résultat de l'exploitation 2021

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 030 997,56	2 074 984,89	1 043 987,33
	Section d'investissement	148 642,63	240 656,67	92 014,04
Reports de l'exercice 2019	Report en Section de fonctionnement		9 866 504,21	9 866 504,21
	Report en Section d'investissement		296 601,13	296 601,13
Total		1 179 640,19	12 478 746,90	11 299 106,71
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement	770 000,00	15 000,00	- 755 000,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 030 997,56	11 941 489,10	10 910 491,54
	Section d'investissement	918 642,63	552 257,80	- 366 384,83
	Total Cumulé	1 949 640,19	12 493 746,90	10 544 106,71

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2021	10 910 491,54 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévue au BP (C/1068)	366 384,83 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	10 544 106,71 €
Total affecté au c/ 1068	
Déficit global cumulé au 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

d. Vote des taxes

DELIBERATION	affichée 31 mars 2022 Accusé de réception Préfecture le 04/04/2022 n° 017-211701107- 202200405 – 2022AVR04- DE																														
Objet : Vote des taux d'imposition 2021																															
Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision en matière de taux d'imposition communale. Il présente une simulation, à savoir qu'il n'est plus possible de modifier le taux de la taxe d'habitation :																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Taxes</th> <th>Bases 2020</th> <th>Taux 2020 + 0%</th> <th>Produit</th> <th>Taux 2020 + 2%</th> <th>Produit</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Foncière bâtie</td> <td>3 049 000</td> <td>30,62</td> <td>933 604</td> <td>30,68</td> <td>935 471</td> </tr> <tr> <td>Foncière non bâtie</td> <td>45 000</td> <td>38,42</td> <td>17 289</td> <td>38,50</td> <td>17 324</td> </tr> <tr> <td>Professionnelle</td> <td>3 077 000</td> <td>15,63</td> <td>480 935</td> <td>15,66</td> <td>481 897</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> <td>1 431 828</td> <td></td> <td>1 434 692</td> </tr> </tbody> </table>	Taxes	Bases 2020	Taux 2020 + 0%	Produit	Taux 2020 + 2%	Produit	Foncière bâtie	3 049 000	30,62	933 604	30,68	935 471	Foncière non bâtie	45 000	38,42	17 289	38,50	17 324	Professionnelle	3 077 000	15,63	480 935	15,66	481 897	Total			1 431 828		1 434 692	
Taxes	Bases 2020	Taux 2020 + 0%	Produit	Taux 2020 + 2%	Produit																										
Foncière bâtie	3 049 000	30,62	933 604	30,68	935 471																										
Foncière non bâtie	45 000	38,42	17 289	38,50	17 324																										
Professionnelle	3 077 000	15,63	480 935	15,66	481 897																										
Total			1 431 828		1 434 692																										
Monsieur le Maire précise que le taux départemental (21.5%) est désormais intégré au taux communal.																															
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :																															
<ul style="list-style-type: none"> - Décide de conserver les taux d'imposition de 2020 pour l'année 2021, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • Taxe foncière bâtie 30.62 % • Taxe foncière non bâtie 38,42 % • Cotisation foncière des entreprises 15.63 % 																															

e. Vote des subventions aux associations

DELIBERATION	affichée 31 mars 2022 Accusé de réception Préfecture le 04/04/2022 n° 017-211701107- 202200405 – 2022AVR05- DE
Objet : Vote des subventions aux associations	
Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision en matière de subventions de fonctionnement allouées aux associations. Il présente la proposition de la commission Finances :	

Dénomination de l'Organisme	Adresse	Proposition commission finances
ACCA - Clérac	Monsieur LAGORCE-17270 CLERAC	4 000,00
ADM R - Canton Montlieu / Montguyon	Mairie- 17270 MONTGUYON	1600,00
Aïnés Ruraux - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	750,00
Amicale des Anciens Combattants - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	450,00
Association LIVR'ANIM		60,00
Association Solidarité Dronne Lary	Mairie- 17270 MONTGUYON	450,00
Association Sportive et Culturelle de Clérac	mairie - 17270 CLERAC	1000,00
Au Cœur du Lary - Montlieu la Garde	Maison de la Forêt - 17210 MONTLIEU LA GARDE	200,00
Centre de Loisirs Bouges Vacances - Montlieu la Garde	26 bis avenue du Général Leclerc - 17210 MONTLIEU	3 000,00
Comité Course Cycliste - Montguyon	Monsieur MAURICE - Magrignac - 17360 LA GENET	200,00
Comité des Fêtes - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	1600,00
Donneurs de sang - Montguyon	Mairie- 17270 MONTGUYON	350,00
Ensemble vocal Aquistriae - Guîtres	Mairie - 33230 GUITRES	100,00
Foyer socio-éducatif collège - Montguyon	Collège - 17270 MONTGUYON	300,00
Restaurants du cœur - la Rochelle	Rue Fabre d'Eglantine - Bat 3- 17000 LA ROCHELLE	250,00
Secours catholique	BP 67 - 17003 LA ROCHELLE CEDEX	200,00
Union Pétanque Cléracaise - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	1000,00
Athlétique Club Sud Saintonge (foot Clérac)	Mairie- 17270 CLERAC	4 000,00
Tarot Sud Challenge		200,00
USEP - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	1000,00
Teurlay Environnement Théâtre	Teurlay du Lary - 17270 CLERAC	900,00
CCAS Cercoux		200,00
Amicale des pompiers	Montguyon	200,00
Moulin solidaire	17270 CERCOUX	200,00
TOTAL		22 210,00

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13 voix pour) :

- Décide d'approuver les subventions proposées par la commission des Finances listées dans le tableau ci-dessus.

f. Vote du budget primitif

<u>DELIBERATION</u> affichée 31 mars 2022 Accusé de réception Préfecture le 04/04/2022 n° 017-211701107- 202200405 – 2022AVR06- DE	
Objet : Vote du Budget primitif 2022	
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 :	
Investissement	
Dépenses	2 098 000.00 <i>(dont 770 000.00 de reports)</i>
Recettes	2 098 000.00 <i>(dont 15 000.00 de reports)</i>
Fonctionnement	
Dépenses	12 271 906.71
Recettes	12 271 906.71

B. Lotissement la Rente

a. Vote du compte administratif 2021

<u>DELIBERATION</u> affichée 31 mars 2022 Accusé de réception Préfecture le 04/04/2022 n° 017-211701107- 202200405 – 2022AVR07- DE				
Objet : Lotissement la Rente - Approbation du Compte Administratif 2021				
Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération, Monsieur CHARGE préside la séance				
Le Conseil Municipal,				
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Michel QUOD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :				
4. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :				
		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	77 245,00	77 245,00	-
	Section d'investissement	81 000,00	77 245,00	- 3 755,00
Reports de l'exercice 2020	Report en Section de fonctionnement	2,24	-	- 2,24
	Report en Section d'investissement		4 467,23	4 467,23
Total		158 247,24	158 957,23	709,99
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement			-
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	77 245,00	77 245,00	-
	Section d'investissement	81 000,00	81 712,23	712,23
	Total Cumulé	158 245,00	158 957,23	712,23
Constate que les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;				
5. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;				
6. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.				

b. Affectation du résultat

<u>DELIBERATION</u> affichée 31 mars 2022 Accusé de réception Préfecture le 04/04/2022 n° 017-211701107- 202200405 – 2022AVR08- DE				
Objet : Lotissement la Rente- Affectation du résultat de l'exploitation 2021				
Le Conseil Municipal,				
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :				

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	77 245,00	77 245,00	-
	Section d'investissement	81 000,00	77 245,00	- 3 755,00
Reports de l'exercice 2020	Report en Section de fonctionnement	2,24	-	- 2,24
	Report en Section d'investissement		4 467,23	4 467,23
Total		158 247,24	158 957,23	709,99
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement			-
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	77 245,00	77 245,00	-
	Section d'investissement	81 000,00	81 712,23	712,23
	Total Cumulé	158 245,00	158 957,23	712,23

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2021	- €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévue au BP (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068	
Déficit global cumulé au 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Constate que les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

7. **Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;**
8. **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

c. Vote du compte de gestion

DELIBERATION	affichée 31 mars 2022 Accusé de réception Préfecture le 04/04/2022 n° 017-211701107- 202200405 – 2022AVR09- DE
Objet : Lotissement la Rente - Approbation du Compte de Gestion 2021 dressé par le Receveur	
Le Conseil Municipal,	
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;	
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;	
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de	

l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

d. Vote du budget primitif 2022

<u>DELIBERATION</u>	affichée 31 mars 2022 Accusé de réception Préfecture le 04/04/2022 n° 017-211701107- 202200405 – 2022AVR10- DE
Objet : Lotissement la rente - Vote du Budget primitif 2022	
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 :	
Investissement	
Dépenses	74 000.00
Recettes	74 000.00
Fonctionnement	
Dépenses	73 291.01
Recettes	73 291.01

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.